

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE****Quatrième réunion du sous-groupe des opérations de l'espace aérien et des aérodromes de l'APIRG (AAO/SG4), Réunion virtuelle, 16 au 18 août 2021****Point 3 :****TITRE : PROJET DE CRÉATION ET DE MISE EN OEUVRE DE L'A-CDM DANS LA RÉGION AFI**

*(Présenté par l'Equipe Projet)*

<b>RÉSUMÉ</b>
<p>Cette note de travail présente le projet d'établissement et de mise en œuvre de B0-ACDM dans la région AFI et met en évidence les étapes recommandées pour la mise en œuvre efficace de la prise de décision collaborative aéroportuaire.</p> <p>Il justifie la pertinence du projet pour la région AFI et les critères de mise en œuvre de l'ACDM se dégagent. Une liste d'aérodromes est proposée et les éléments majeurs du projet sont mis en évidence.</p> <p>Les suites à donner par la réunion sont au paragraphe 3.</p>
<b>RÉFÉRENCE(S) :</b> Plan mondial de navigation aérienne (Doc 9750) Concept opérationnel de gestion du trafic aérien mondial (OACI Doc 9854),
<b>Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :</b> Modules ASBU Block 0, B0-80/ACDM

**1. INTRODUCTION**

- 1.1. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) préconise plusieurs domaines d'amélioration des performances dans son Plan mondial de navigation aérienne (GANP) à mettre en œuvre dans les pays signataires au cours des prochaines décennies. Les modules ASBU Block 0, B0-80/ACDM ; L'amélioration des opérations aéroportuaires grâce à Airport-CDM est importante dans la gestion des flux de trafic aérien (ATFM).
- 1.2. L'ACDM peut être mise en œuvre sur tout aéroport dès qu'il est nécessaire d'assurer la collaboration entre les parties prenantes de l'Aéroport sur la gestion du trafic aérien, l'assistance au sol, la gestion des aéroports, entre autres.

## 2. DISCUSSION

### A. Justification du projet

1. La onzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/11) s'est tenue à Montréal du 22 septembre au 3 octobre 2003. Lors de cette réunion, la recommandation 1/1 a été approuvée pour « l'approbation du concept opérationnel ATM mondial ». Ce concept a ensuite été publié sous le nom de Global Air Traffic Management Operational Concept (OACI Doc 9854), première édition, 2005. Au cœur de ce concept se trouve la nécessité d'évoluer vers un environnement plus collaboratif, comme indiqué dans le rapport AN-Conf/11 (paragraphe 1.2.1.3 du rapport AN-Conf/11 sur le point 1 de l'ordre du jour :

*2. L'objectif était donc une évolution vers un environnement de prise de décision holistique, coopératif et collaboratif, où les attentes des membres de la communauté ATM seraient équilibrées pour obtenir les meilleurs résultats sur la base de l'équité et de l'accès.*

3. Lors de la onzième réunion du sous-groupe de planification opérationnelle d'aérodrome (AOPSG/11) tenue à Dakar (Sénégal) du 3 au 7 août 2015, les États ont été invités à identifier un certain nombre d'aéroports internationaux dans la zone AFI pour la mise en œuvre d'A - CDM prévu dans le plan mondial de navigation aérienne.

4. L'APIRG Airspace and Aerodrome Operations (AA SG/2) qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya, du 21 au 25 mai 2018, a établi le projet A-CDM. Ce projet doit faire partie du groupe de travail APIRG Aerodrome Operations. Les objectifs de ce projet sont de mettre en œuvre les décisions de l'APIRG en élaborant un plan de mise en œuvre de l'ACDM dans la région AFI. L'équipe de projet composée de la CANSO, de l'IATA, des exploitants d'aérodromes et de l'ANSP est chargée de coordonner l'élaboration des documents de projet et des stratégies de mise en œuvre en collaboration avec le Secrétariat avant la fin de 2018. La CANSO a été identifiée comme l'organisateur des sous-groupes CDM et A-CDM. Groupe qui fait partie du projet d'exploitation des aérodromes.

5. En 2018, lors de la conférence CANSO Afrique, tenue au Kenya, à Mombasa, sept problèmes émergents ont été identifiés, qui doivent être traités pour assurer des opérations régionales transparentes, des frontières invisibles et pour mieux préparer l'Afrique à faire face à la croissance du trafic. La feuille de route de la gestion des flux de trafic aérien (ATFM) de CANSO Mombasa a été adoptée pour répondre à l'un des problèmes émergents identifiés, à savoir la feuille de route de mise en œuvre du CDM, de l'A-CDM et de l'ATFM. L'APIRG/22 a approuvé la feuille de route ATFM de CANSO Mombasa comme l'un des piliers du concept d'opérations transparentes. Le projet est suivi dans le cadre de l'AAO/SG en tant que programme d'aérodrome et d'espace aérien et est dirigé par CANSO dans le cadre des collaborations. La feuille de route ATFM de CANSO Mombasa a été publiée et est disponible sur le site Web de CANSO.

6. Le document-projet propose, sur la base du Doc 9971, que les aéroports avec un trafic de passagers dépassant un million de passagers par an mettent en œuvre l'ACDM dans toutes les phases. Cependant, les Aéroports, notamment les capitales d'Etats, peuvent se porter volontaires pour une mise en place partielle de l'ACDM afin d'optimiser les opérations et faire face aux situations de congestion, notamment dans le cadre de la gestion de flux de trafic importants lors de sommets de chefs d'Etats par exemple.

La mise en œuvre de l'ACDM peut concerner les aéroports internationaux présentant des défis dans les opérations aéroportuaires tels que :

- a) La congestion pendant les pics de trafics ;
- b) Inefficacité sur l'infrastructure aéroportuaire due à des performances de rotation et de séquençage non optimisées
- c) Mauvaise ponctualité et performances (comme les retards au départ à l'aéroport)
- d) Manque de transparence sur le plan global de l'aéroport, ou absence d'une « version unique des informations
- e) Mauvaise reprise de l'aéroport après une perturbation.
- f) Mauvaise interface avec les agents de manutention lorsque les parties prenantes concernées n'ont pas accès aux systèmes en temps réel sur l'état d'exécution et de retard

Sur la base des critères ci-dessus, les aéroports/États suivants constituent la portée de ce projet (voir annexe A).

### **3. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION**

La réunion est invitée à :

- a) Prendre note du contenu de la note de travail ;
- b) Renforcer l'équipe du projet afin de définir le plan d'action et de suivre sa mise en œuvre ;
- c) Encourager les États/Aéroports proposés à l'annexe A à s'engager sur la mise en œuvre l'ACDM ;
- d) Encourager les États/Aéroports à se porter volontaires pour la mise en œuvre partielle ou totale de l'ACDM ;
- e) Examiner et modifier, si nécessaire, les principaux éléments soulevés par l'équipe de projet sur la mise en œuvre d'ACDM à l'annexe B.

## **Annexe A: Proposition des Aéroports participant**

### **ESAF**

1. South Africa, Oliver Tambo International Airport,
2. Ethiopia, Bole International Airport,
3. South Africa, Cape Town International Airport
4. Kenya, Jomo Kenyatta International Airport (JKIA)
5. Tanzania- Julius Nyerere International Airport
6. Zanzibar- Abeid Amani Karume International Airport
7. Uganda- Entebbe International Airport
8. Kenya- Mombasa- Moi International Airport
9. Mauritius- Sir Seewoosagur Ramgoolam Int'l Airport
10. Seychelles- Seychelles International Airport
11. Namibia - Hosea Kutako International Airport
12. Zimbabwe - Robert Gabriel Mugabe International Airport
13. Angola - Luanda/Quatro De Fevereiro International Airport
14. Mauritius - Sir Seewoosagur Ramgoolam International Airport
15. Zambia - Dr Kenneth Kaunda International Airport -

### **WACAF**

1. Nigeria, Murtala Mohammed International Airport,
2. Cote d'Ivoire : Félix Houphouët-Boigny International Airport ;
3. Ghana, Kotoka International Airport, Accra
4. Cameroon, Douala International Airport,
5. Gabon, Leon MBA International Airport, Libreville
6. Senegal, Blaise-Diagne International Airport, Dakar
7. Togo: Gnassingbe Eyadema International Airport, Lomé

## **Annexe B. Éléments majeurs du projet**

Objectif 1	<b>Établir et mettre en œuvre l'A-CDM dans les aéroports internationaux identifiés d'ici fin 2023</b>	
Indicateur(s) clé(s) de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACDM établi et opérationnel dans les aéroports identifiés dans les États WACAF et ESAF d'ici la fin de 2023</li> <li>• Comités de travail au sein des aéroports identifiés pour la mise en œuvre de l'ACDM</li> <li>• Amélioration de l'utilisation et de l'efficacité des infrastructures de navigation aérienne liées aux opérations aéroportuaires dans la région AFI</li> </ul>	
Résultat 1.1	<b>Une réunion de lancement de deux jours tenue au bureau régional de l'OACI à Nairobi/Dakar</b>	
Activités	Description	Acteurs
1.1.1	Envoyer des lettres d'invitation aux États bénéficiaires (DG CAA, autorités aéroportuaires) ainsi qu'aux États fournissant des experts-ressources et des organisations régionales à la réunion de lancement du projet et assurer le suivi si nécessaire.	OACI
1.1.2	Tenir la réunion de lancement du projet	OACI, États et aéroports de l'ESAF
Résultat 1.2	<b>Mettre en place une équipe de projet pour la mise en œuvre d'ACDM dans la région AFI</b>	
Activités	Description	Acteurs
1.2.1	L'OACI identifiera d'autres experts-ressources d'États, d'organisations, etc.	OACI
1.2.2	Atelier pour adopter la mise en œuvre de la stratégie du projet ACDM	OACI
Résultat 1.3	<b>Atelier sur la mise en œuvre de l'ACDM</b>	
Activités	Description	Acteurs
1.3.1	Planifier et organiser un atelier anglais/français	OACI-États hôtes
1.3.2	Tenir la séance d'information des experts en ressources	OACI
1.3.3	Organiser un atelier d'anglais de 05 jours à Nairobi, Kenya./Dakar, Sénégal	OACI – Experts-ressources – Équipe de projet
Résultat 1.4	<b>Suivi et examen final de la mise en œuvre des plans d'action des États</b>	
Activités	Description	Acteurs
1.4.1	Soumettre les plans d'action pour la mise en œuvre de l'ACDM à l'OACI pour examen.	États, Aéroport
1.4.2	Suivre l'avancement de la mise en œuvre plans d'action	OACI, Experts en ressources, RSOO, ACI, IATA, CANSO, AFI CIS
1.4.3	Mener une mission de 3 jours dans	OACI, experts en ressources,

	chaque État/aéroport pour examen final et assistance selon les besoins	RSOO, ACI, IATA, CANSO, AFI CIS
Résultat 1.5	<b>Mise en œuvre ACDM des aéroports ciblés</b>	
Activités	Description	Acteurs
1.5.1	Aider les États dans la conduite de la mise en œuvre de l'ACDM. 1 Expert par Etat, 5 jours	Experts en ressources (des CAA), AFI CIS, RSOO/COSCAP
1.5.2	Effectuer une visite de clôture du projet de 2 jours dans chaque État bénéficiaire	OACI
Résultat 1.6	<b>Installation et exploitation des équipements de support ACDM</b>	
Activités	Description	Acteurs
1.6.1	Aider les États avec des conseils techniques sur ACDM	OACI et ACI
1.6.2	Assister les États dans la formation du personnel sur la mise en œuvre de l'ACDM	OACI/Experts ressources
Résultat 1.7	<b>Suivi du projet</b>	
Activités	Description	Acteurs
	<i>Identification des écarts</i>	OACI et experts en ressources
	<i>Examen de la stratégie</i>	OACI et experts en ressources